

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE 14 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt et le quatorze janvier à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

✓PRESENTS : Mesdames MARRASSE, SOUCI et PUIG.
Messieurs PASCAL, ARCOUR, THORENT, DAURIACH et PIQUES.

✓ABSENTS EXCUSES : Mesdames ORELLA, RUIZ et VALENTINI
Messieurs ANNE, FREIXE et ALSINA

✓ABSENTE NON EXCUSEE : Madame HUGUES

Monsieur ALSINA donne pouvoir à Monsieur PASCAL.
Monsieur FREIXE donne pouvoir à Monsieur DAURIACH.

Madame MARRASSE est nommée secrétaire.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11/12/2019.
Approuvé à l'unanimité

Discours de fin de mandat de M. Patrick PASCAL, Maire de Villeneuve la Rivière :

« Chers collègues,

Il est de tradition que la dernière réunion du conseil municipal, celle qui précède le renouvellement de notre assemblée, ne comporte aucun projet de délibération qui pourrait engager les élus qui prendront la relève après le scrutin de mars prochain. Cet ordre du jour allégé me permet d'honorer une autre tradition, celle qui consiste à dresser en fin de mandat, au terme d'un long chemin parcouru ensemble, la rétrospective de tout ce que nous avons entrepris et mené à bien, mais aussi de tout ce que nous n'avons pu ni entreprendre ni réaliser, les conditions nécessaires n'ayant pas été réunies dans les délais prévus.

- je pense, notamment, à ces formalités administratives dont l'accomplissement est subordonné au respect d'une réglementation parfois tatillonne ;

- je pense aussi aux financements qui ne sont pas toujours tous et en temps voulu au rendez-vous fixé pour l'ouverture d'un chantier.

Malgré cela, la balance des succès et des lacunes, des satisfactions et des regrets, penche nettement en faveur d'un bilan dont nous pouvons être fiers.

Tous les projets que nous avons menés, en matière de maîtrise budgétaire, d'abord, ensuite :

- dans le domaine scolaire,

- celui de la politique de la jeunesse,

- d'équipement de l'école,

- d'environnement et de cadre de vie

- sur le plan culturel et patrimonial,

- d'action sociale,

- d'urbanisme

- et dans le domaine associatif et sportif pour ne citer que ces quelques thèmes

ont bénéficiés des aides de l'Etat, de Perpignan Méditerranée Métropole, du conseil régional et du conseil départemental, instances que je tiens à remercier pour leur concours.

Plus spécifiquement, notre action commune a contribué à changer notre commune, dans ses structures, mais aussi dans son image à tel point que nous sommes devenus attractifs pour les constructeurs, notamment, et je pense à l'OPHLM 66, au groupe les trois Moulins et GGL qui accompagnent notre développement en construisant les logements nécessaires ou aménageant des terrains à bâtir afin de répondre à la demande de notre population.

Je pense aussi à la SPL (Société Publique Locale) et à l'EPFL (l'Etablissement Public Foncier Local) que nous avons sollicité pour participer à l'aménagement futur de notre territoire.

Par nos initiatives, nous contribuons à satisfaire ces besoins essentiels, tout en apportant les équipements et les services qui assurent un meilleur cadre de vie.

Il n'y a pas mille et une manières, administratives, techniques, financières, en un mot politiques, de développer une commune.

Hormis quelques inflexions tenant aux convictions des uns ou des autres ou relevant d'une autre option, pour ce qui concerne l'ordre des priorités, les mêmes attentes de nos concitoyens exigent les mêmes efforts de leurs élus et conduisent généralement aux mêmes décisions lorsqu'il s'agit d'entrer dans la réalisation concrète.

Chers Collègues, il me reste à vous remercier toutes et tous et vous exprimer toute ma gratitude pour la contribution que vous avez apporté à l'effort collectif. »

➤01/2020- Régularisation écriture Délibérations n°53/2019 et 54/2019 décision modificative n° 1/2019 et 2/2019 – Budget principal Exercice 2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur matérielle, il y aurait lieu d'effectuer des écritures de régularisation. Cette modification concerne les délibérations n°53/2019 et n°54/2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, approuve les modifications suivantes dans le tableau ci-après :

	Compte	Intitulé	Recette
D53/2019 – DM1/2019	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	+840.00
		TOTAL	+840.00
	Compte	Intitulé	Dépense
D54/2019 – DM2/2019	21-2128	Autres agencements de terrain	+6 984.00
		TOTAL	+6 984.00

La séance est levée à 21h15mn

20 JAN. 2020

Le Maire


Patrick PASCAL